C.R.I.C. N° 140 (2005-2006)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Voir CRAC N° 171 (2005-2006)

Séance publique de Commission*

**Commission du Budget, des Finances,
de l'Equipement et du Patrimoine**

Lundi 3 juillet 2006

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

Interpellation 3

Interpellation de M. Crucke à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la saga de la vignette autoroutière»

Orateurs: M. le Président, M. Crucke, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 3

Questions orales 5

Question orale de M. de Lamotte à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «l'état d'avancement du dossier relatif à la quatrième écluse de Lanaye»

Orateurs: M. le Président, M. de Lamotte, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 5

Question orale de M. Crucke à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la construction d'un hall sportif à Flobecq»

Orateurs: M. le Président, M. Crucke, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 6

Question orale de M. Crucke à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «le refus persistant du Gouvernement wallon de statuer sur le dossier de l'opération de revitalisation urbaine du quartier de l'hôtel de ville à Frasnes-lez-Anvaing»

Orateurs: M. le Président, M. Crucke, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 7

Question orale de M. Grommes à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la sécurité des motards sur les routes wallonnes»

Orateurs: M. le Président, M. Grommes, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 8

Question orale de M. Stoffels à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la zone 30»

Orateurs: M. le Président, M. Stoffels, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 9

Liste des abréviations courantes 11

COMMISSION DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE

Présidence de M. Jacques ETIENNE, Président.

La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral débute à 17 heures 10 minutes.

INTERPELLATION

INTERPELLATION DE M. CRUCKE À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LA SAGA DE LA VIGNETTE AUTOROUTIÈRE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Crucke à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la saga de la vignette autoroutière».

La parole est à M. Crucke pour développer son interpellation.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, chers Collègues, j'ai eu l'occasion d'interroger le ministre le 19 juin dernier au sujet de la vignette autoroutière ou du péage routier. J'avais déjà à l'époque utilisé le terme «saga» car chaque fois que vous intervenez sur ce dossier, Monsieur le Ministre, vous nous annoncez un accord…

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Jamais, c'est faux ! Un préaccord !

M. Crucke (MR). – Vous aviez mentionné un accord avec Mme Van Brempt et indiqué que cela n'avait été pas facile. Dans *De Standaard* de ce matin on peut d'ailleurs lire que M. Leterme a déclaré que Mme Van Brempt n'a pas toujours un caractère facile… Vous avez donc annoncé cet accord mais patatras ! Les Bruxellois ne vous suivent plus. Forcément, vous vouliez leur donner 1 % des recettes.

Le 19 juin, j'ai quitté la commission, convaincu que, dans les jours qui suivraient, le ministre trouverait une réponse définitive dans la répartition des recettes.

Le 21 juin, suite à la conférence interministérielle – la 36ème –, l'agence Belga nous informe à 16 heures 43 minutes que vous êtes très heureux d'annoncer un accord entre les trois Régions concernant les recettes du péage routier : 9 % pour les Bruxellois, 32 % pour les Wallons et 59 % pour les Flamands. Je comptais vous féliciter, mais je n'en ai pas eu le temps car à 19 heures 24 minutes, vos homologues flamands et bruxellois démentaient l'information. Cela pourrait faire rire, mais cela ne me fait plus rire.

Ne serait-il pas plus intéressant de ne plus communiquer sur ce dossier ou de ne communiquer qu'à trois ?

Je sais que, comme tous les bons cyclistes, vous voulez toujours être le premier à traverser la ligne d'arrivée. Mais il faut prendre vos précautions. Si, à chaque fois, vous nous dites : *«J'arrive le premier.»* et que quelques heures après, les autres disent : *«Il n'a pas encore passé la ligne d'arrivée.»*, comprenez que pour tous ceux qui s'intéressent à ces deux millions d'euros de recettes par mois, ce n'est pas sérieux !

Quelle est votre stratégie dans ce dossier ?

Pourquoi sortez-vous systématiquement en disant qu'il y a un accord alors que deux, trois heures après, on dit le contraire ?

Sur le plan technique, il convient d'avancer car si nous avons des recettes, nous avons également des dépenses à prévoir. J'espère que là aussi, on se mettra d'accord et que l'on n'aura pas trois systèmes différents entre les Bruxellois, les Flamands et les Wallons.

Qui va surveiller tout cela ?

Y aura-t-il des coûts ? Quels seront les coûts pour les Régions, pour les particuliers ?

Vous dites que l'on va supprimer la taxe de circulation. Mais, techniquement, comment va-t-on voir les choses ? Y a-t-il un accord sur les techniques ou encore sur les coûts ?

Je crains que vous ne puissiez pas franchir la ligne d'arrivée, du moins sous cette législature-ci. Je sais qu'il y en aura une autre et on peut penser que vous serez toujours là…

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je suis là pour être ministre longtemps.

M. Crucke (MR). – Voilà, vous êtes éternel comme ministre du Budget, c'est bien ce que j'ai

compris. Je peux vous le souhaiter, mais vous comprenez qu'ici, j'ai du mal à vous suivre.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – C'est ce que mes collaborateurs pensent.

M. Crucke (MR). – Ils ont raison, ils pensent la même chose que moi. Parfois, vous êtes très difficile à comprendre sur un dossier. Alors, s'il vous plaît, clarifiez une fois pour toutes les choses si c'est possible.

J'espère que la prochaine fois que je lirai : *«Il y a accord.»,* je ne devrai pas lire juste après : *«Il y a désaccord.»*.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur Crucke, je comprends que ce dossier vous intéresse car il s'agit d'un dossier extrêmement important et croyez bien qu'il me tient particulièrement à cœur.

J'ai envie de le réaliser parce qu'il est profondément juste et équitable. Je pense qu'il est logique que l'on paye pour l'utilisation de notre réseau autoroutier, comme nous payons lorsque nous allons à l'étranger. Je pense – mais il ne suffit pas de le penser – que le système doit s'appliquer à notre pays tout entier. C'est déjà un si petit pays… Comment imaginer que le système ne soit pas identique dans les trois Régions ? Si nous partons de ce postulat, il nous faut un accord de coopération et les trois Régions doivent marquer leur accord. C'est comme cela que s'écrit l'histoire des accords de coopération dans ce petit pays difficile sur le plan institutionnel.

Lorsqu'il s'agit d'un accord de coopération, chaque Région a la clé du refus – c'est ainsi quel que soit le thème. Croyez bien que tant mes collaborateurs que moi-même, nous faisons le maximum pour essayer de mener à bien ce dossier. S'il y a un dossier sur lequel mes collaborateurs et moi-même nous nous investissons, c'est celui-là. Je pourrais changer d'attitude, mais je garde mon optimisme et je pense qu'on va finir par y arriver. Ce jour-là, j'espère que vous m'enverrez un télégramme de félicitations. S'il y a un dossier difficile, c'est celui-là, comme tous les dossiers, d'ailleurs, où il faut l'accord des trois Régions.

Je vous souhaite de grandes responsabilités et vous repenserez à moi… Quand il faut l'accord de toutes les Régions sur un dossier et que chaque Région a la clé, non pas du succès, mais de l'insuccès – c'est ce qui change tout –, il faut faire avancer pas à pas les choses. J'essaie de faire avancer les choses, peut-être mal selon vous – c'est votre droit de le penser et je ne me prononcerai pas sur votre jugement de valeur –, mais je crois que le dossier avance, difficilement, je le reconnais. J'en suis d'autant plus interpellé que les recettes s'élèvent à deux millions d'euros par mois pour la Région.

Il y a quelque chose d'injuste dans votre démarche intellectuelle car ce n'est jamais moi qui dis «non».

Monsieur Crucke, j'ai beaucoup de respect pour vous, mais il faudrait retrouver un tant soit peu d'objectivité intellectuelle. Chaque fois, tout est mis en œuvre, pour qu'ils disent oui mais ils ne veulent pas pour des raisons qui sont les leurs et je comprends les stratégies. Je demande vraiment – vous qui aimez autant que moi la Wallonie, son développement et l'utilisation de ses recettes – que vous retrouviez la raison.

En ce qui concerne le système à adopter, je pense à un système électronique, mais l'important n'est pas là.

Pour finir, je vous rappelle que tant pour les particuliers que pour les entreprises, le coût sera nul.

Croyez-moi, le dossier avance, mais il est vraiment difficile.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, manifestement, ce n'est pas la dernière fois que nous évoquons ce dossier au sein de cette commission.

Monsieur le Ministre, que vous aimiez ce dossier, je n'en doute pas, j'en suis persuadé, mais vous savez, qui trop embrasse, mal étreint. Que le dossier soit difficile, c'est clair, mais croyez-vous que vous le rendrez plus facile en annonçant, à la sortie d'une conférence interministérielle qu'il y a un accord que les autres ministres contrediront par la suite ? C'est cela que je voudrais que vous m'expliquiez.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Ne jouons pas sur les mots. Les uns parlent de préaccord, c'est moi ; les autres parlent de piste intéressante. Quelle est la différence entre un préaccord et une piste intéressante ?

M. Crucke (MR). – Vous ne parlez pas d'un préaccord. Je cite l'Agence Belga : *«Le Ministre wallon des Finances, Michel Daerden a annoncé mercredi qu'un accord est intervenu entre les trois Gouvernements.»*.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je n'ai jamais parlé d'un accord, mais d'un préaccord.

M. Crucke (MR). – Il faut alors rectifier les dires de l'agence Belga.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Vous me prenez pour un idiot ?

M. Crucke (MR). – Pas du tout ! Si je vous prenais pour un idiot, je ne serais pas ici. Je dis simplement que ce genre d'annonce est préjudiciable dans un dossier qui, je le reconnais, est difficile.

On peut évidemment prendre ses rêves pour des réalités, mais je constate que le temps passe et, vous l'avez reconnu aussi, ce sont des millions qui s'envolent.

Je n'ai jamais contesté le principe de la vignette autoroutière. Je pense qu'à partir du moment où d'autres pays l'appliquent, il y a une raison de l'appliquer chez nous. Il n'y a pas de discussion sur ce point. Je dis simplement que la manière dont vous annoncez systématiquement …

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Vous pensez que je gère mal le dossier ?

M. Crucke (MR). – Je ne vous ai pas dit cela, je vous ai dit que je ne comprenais pas la logique de celui qui prétend qu'il y a un accord pour se voir contredire trois heures après. Vous dites vous-même que ce dossier est difficile. Ce genre d'annonce le rend encore plus difficile.

C'est mon point de vue, mais je vous confirme que lorsque tout le monde annoncera un accord, avec grand plaisir, je vous enverrai un télégramme, un fax ou un SMS, en espérant que ce soit le plus rapidement possible.

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. de LAMOTTE À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER RELATIF À LA QUATRIÈME ÉCLUSE DE LANAYE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «l'état d'avancement du dossier relatif à la quatrième écluse de Lanaye».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Ministre, la valorisation du transport fluvial constitue l'une de vos priorités, vous l'avez démontré notamment en supprimant les droits de navigation. Je pense que c'est une démarche importante dans le cadre du plan Marshall.

Au-delà de la Wallonie, la Commission européenne, elle-même, notamment via son programme «Naïades», promeut ce mode de transport. Il est vrai que ce mode de transport doit être privilégié, celui-ci étant plus sécurisé et plus respectueux de l'environnement que le transport routier.

Le transport fluvial progresse dans notre Région. En effet, le tonnage de marchandises transportées par la voie d'eau a augmenté considérablement ces dernières années, ainsi l'on constate une augmentation de 37 % entre 1996 et 2005.

Toutefois, afin d'explorer pleinement le potentiel commercial de la navigation, des mesures concrètes doivent être prises. De plus, l'élargissement de l'Union européenne vers les pays de l'Est augure d'une augmentation importante de ce tonnage à moyen terme et le flux commercial va entraîner effectivement cette augmentation.

Dès lors, il me semble que la mise en œuvre de la quatrième écluse est primordiale afin de pouvoir faire face à une évolution de la croissance de la navigation marchande. Celle-ci est extrêmement importante pour le redéploiement économique, non seulement de Liège mais aussi de la Wallonie et du pays.

Ce dossier est vieux de plus de dix ans – et coûte cher aussi –, il est vrai qu'il a été émaillé de nombreuses difficultés, notamment au niveau de l'aide de la Commission européenne ou des divergences entre les positions wallonne et hollandaise.

Vous aviez rappelé, lors d'une de vos interventions, que le chantier de cette quatrième écluse de Lanaye constituait une priorité et que les études techniques et environnementales se poursuivaient. À ce propos, il me revient que l'étude socio-économique serait finalisée. Pouvez-vous nous dévoiler les points saillants de cette étude ?

Au-delà de l'aspect économique, l'aspect environnemental retient notre attention à tous. Qu'en est-il ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Député, il est clair que vous soulevez un dossier de toute première importance, tant pour le développement de la voie d'eau que pour le développement économique de la Région wallonne.

Il faut que les travaux de mise en œuvre de cette infrastructure soient précédés d'études pluridisciplinaires complètes et rigoureuses, par ailleurs imposées par la législation en vigueur tant en Région wallonne qu'aux Pays-Bas. N'oublions pas que le dossier porte sur des territoires en dehors de nos frontières et qu'il faut leur accord.

Je peux vous dire que les études techniques et environnementales sont aujourd'hui terminées et que de nombreuses précautions ont été intégrées dans les réflexions. Aujourd'hui, le projet est estimé à 120 millions d'euros. Le financement se fera via la Sofico et la Banque européenne d'investissement.

La dernière phase officieuse d'études consiste en l'étude des incidences sur l'environnement qui débutera après les congés pour s'achever vers février ou mars 2007. Ensuite, nous introduirons une demande de permis tant en Région wallonne qu'aux Pays-Bas. Nous espérons lancer les adjudications pour l'automne 2007 en procédure européenne, ce qui veut dire que les travaux pourraient débuter au printemps 2008 pour s'achever à la fin de l'année 2012.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Il est intéressant de constater que les études sont terminées et que le dossier suit son cours.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LA CONSTRUCTION D'UN HALL SPORTIF À FLOBECQ»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la construction d'un hall sportif à Flobecq».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, le sport est une matière dont la compétence est répartie sur les entités fédérées et, en ce qui concerne la Région, ce sont les infrastructures qui nous préoccupent principalement. Il y a un dossier qui fait régulièrement débat au Conseil communal de Flobecq, c'est la construction d'un hall sportif qui est demandée avec raison par toute personne qui s'intéresse au sport.

On demande aux conseillers communaux de s'exprimer sur le fond. La question est de savoir s'il y a de la part du ministre, une promesse officielle. Y a-t-il un engagement officiel ou est-on dans le cadre d'une confirmation officieuse que l'on peut supposer lorsque les contacts entre les représentants d'une commune et le ministre, sont des contacts fournis ? Il est normal que les conseillers communaux souhaitent connaître l'état réel du dossier, tant sur le plan administratif que sur le plan politique, avant de s'exprimer.

Y a-t-il promesse officielle du ministre ? Où en est ce dossier au sein de son administration ?

Je reviens sur une question débattue en novembre dernier. Nous évoquions le palmarès des villes et communes, suite à une enquête réalisée par deux chercheurs de l'UCL. La vitalité sportive et culturelle des communes n'avait pas été prise en compte suite à un manque de références sur celle-ci. Vous avez alors indiqué que le cadastre des infrastructures sportives constituait une priorité du Contrat d'Avenir.

Ce cadastre est intéressant non seulement pour les chercheurs, mais pour l'administration elle-même pour savoir où il faut investir ou rénover en fonction de l'état des bâtiments ou en fonction d'un déficit sur le plan géographique. Je suppose que ce qui était urgent au mois de novembre doit être réalisé aujourd'hui.

Pouvez-vous me confirmer que ce cadastre des infrastructures sportives est, à ce jour, réalisé et disponible ? Si oui, je vous demanderai de nous le soumettre.

S'il n'est pas réalisé, pourriez-vous dès lors nous dire quand nous pourrions disposer de ce document qui peut également intéresser tout un chacun ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Président, chers Collègues, l'Administration instruit actuellement ce dossier et me remettra très prochainement le résultat de son analyse assortie d'une proposition d'octroi d'une subvention régionale.

Rien n'est fait à ce jour. J'attends cette proposition pour statuer définitivement sur le dossier.

J'apprends par ailleurs, par les services de mon collègue des Affaires intérieures, que le groupe MR de

Flobecq a introduit le 9 juin dernier un recours en annulation contre la décision du conseil communal ayant approuvé le sujet en date du 29 mai. Monsieur Crucke, vous comprendrez que je ne puisse me prononcer sur ce dossier tant que je ne connaîtrai pas la suite réservée au recours.

Pour ce qui est du cadastre des infrastructures, il sera normalement disponible au mois de juillet sur le site.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, vous confirmez que rien n'est fait. Je n'ignorais pas le recours introduit. Il n'y a donc pas de promesse officielle ni d'engagement du ministre.

Je peux comprendre que des conseillers refusent de s'exprimer sur un dossier, le ministre n'ayant pas encore pris de décision et l'incertitude régnant sur les coûts, même si on parle de coûts très importants. Je comprends votre patience liée à la décision du recours introduit.

À propos du cadastre, j'espère pouvoir consulter le site au mois de juillet, à moins que vous ne me le communiquiez par fax.

QUESTION ORALE
DE M. CRUCKE À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE,
SUR
«LE REFUS PERSISTANT
DU GOUVERNEMENT WALLON
DE STATUER SUR LE DOSSIER
DE L'OPÉRATION DE REVITALISATION URBAINE
DU QUARTIER DE L'HÔTEL DE VILLE
À FRASNES-LEZ-ANVAING»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «le refus persistant du Gouvernement wallon de statuer sur le dossier de l'opération de revitalisation urbaine du quartier de l'hôtel de ville à Frasnes-lez-Anvaing».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, je n'aime pas vous parler d'un projet concernant Frasnes-lez-Anvaing parce qu'il faut rester objectif et prendre un peu de recul. Mais j'entends tellement de choses sur ce dossier que je commence à ne plus rien comprendre.

Lors de la séance du 18 mai 2006, le Gouvernement wallon a retiré le point A11 derrière lequel se cache un important dossier de revitalisation urbaine du quartier de l'hôtel de ville de Frasnes-lez-Anvaing.

Le 8 juin 2006, vous me disiez: *«C'est un bon dossier qui rentre parfaitement dans la ligne de conduite que je me suis fixée. Il manque un avis administratif et j'ai donc pris la précaution de retirer le point A11 puisqu'on me l'a signalé.»*.

Il se fait que, depuis lors, le dossier n'a toujours pas été réinscrit à l'ordre du jour. Vous m'avez dit que vous le réinscririez très rapidement…

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – J'ai dit que je le réinscrirais, je n'ai pas dit «très rapidement».

M. Crucke (MR). – On va alors s'expliquer…

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je n'ai jamais dit que, dans une semaine, j'allais remettre ce point à l'ordre du jour.

M. Crucke (MR). – Je n'ai pas dit «une semaine»…

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Vous savez que je n'ai qu'une parole, tous ceux qui me connaissent le savent.

M. Crucke (MR). – Je ne mets pas votre parole en doute. Vous m'aviez parlé d'un petit problème administratif – les points «A», tout le monde sait ce qu'ils veulent dire et…

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Vous n'allez pas encore revenir avec cela…

M. Crucke (MR). – …ils ne prêtent pas grande difficulté. De deux choses l'une, ou bien il s'agit effectivement d'un problème administratif et dans ce cas-là, je pense qu'il ne doit pas y avoir de difficulté à ce que ce point revienne au Gouvernement…

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Le Gouvernement est souverain.

M. Crucke (MR). – Tout à fait. C'est bien pour cela que je peux aussi souverainement poser la question. De deux choses l'une : ou bien ce dossier est bon …

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Voulez-vous qu'il passe un jour ou pas ?

M. Crucke (MR). – Si poser la question, c'est chaque fois reculer, je vais finir par croire ce qu'on dit sur le terrain.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Que dit-on ?

M. Crucke (MR). – Vous savez comme moi que le logement est une priorité en Wallonie. Le dossier porte sur 25 logements dans un quartier qui sera totalement remodelé où tout est disposé pour que les travaux puissent commencer, si ce n'est qu'il faut bien évidemment l'aval du Gouvernement. Cela me paraît suspect que l'on ne décide pas sur ce qui est une évidence pour toute la Région wallonne.

Je vais vous dire ce qu'on dit sur le terrain – et j'espère que vous me démentirez : certains camarades préféreraient que le dossier ne sorte pas avant le 8 octobre, de manière à éviter que l'échevin des Travaux – qui a peut-être la malchance d'être libéral – puisse dire : *«J'ai bien travaillé.»*.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Ce n'est pas encore une tare d'être libéral …

M. Crucke (MR). – Je le considérais bien comme cela aussi. Mais vous savez que tout un chacun souhaite voir son travail couronné de succès.

On dit que c'est un beau dossier qui va dans la droite ligne du ministre, mais qu'il y a un tout petit problème. Quand je vois que ce problème met un temps relativement long pour se résoudre, je me dis qu'il y a effectivement des gens mal intentionnés – je ne parle pas de vous, je ne me permettrais ni de le penser ni de le dire.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je crois que c'est un beau projet et je vais essayer de le faire avancer, je vous le dis encore une fois.

M. Crucke (MR). – Vous ne me dites pas si la progression sera rapide ou lente …

Je sais qu'il y a le pas du sénateur et de l'escargot, mais il peut aussi y avoir le pas de la fourmi qui est l'emblème de Frasnes-lez-Anvaing et qui, sans cesse, travaille pour arriver le plus vite possible à son but.

Je vous demande donc d'avoir un pas «Daerden» qui soit entreprenant, rapide et surtout sérieux.

QUESTION ORALE DE M. GROMMES À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LA SÉCURITÉ DES MOTARDS SUR LES ROUTES WALLONNES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Grommes à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la sécurité des motards sur les routes wallonnes».

La parole est à M. Grommes pour poser sa question.

M. Grommes (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, la circulation est inconcevable aujourd'hui sans les deux-roues motorisés. Effectivement, les deux-roues présentent beaucoup d'avantages en termes de loisirs et ils constituent un mode de déplacement économique et plus environnemental.

Les motocyclistes forment un groupe d'usagers des plus vulnérables sur le réseau routier.

Les chiffres démontrent l'importance d'agir sur la sécurité des motocyclistes. Alors que la sécurité routière progresse sensiblement, la sécurité des motocyclistes, quant à elle, stagne.

Les causes des accidents sont diverses. La vitesse excessive est souvent évoquée et la Région wallonne ne peut pas être responsable d'un comportement individuel, mais il y a aussi des infrastructures inadaptées qu'il faudrait améliorer, notamment pour les deux-roues.

Premièrement, je voudrais citer les bordures placées dans les ronds-points. En effet, en de nombreux endroits, nous voyons de hautes bordures placées dans de nouveaux ronds-points. Or ces bordures présentent un danger de blessures graves pour les motards lors d'une chute.

Ne pourrait-on pas prévoir que dans les cahiers des charges, il soit imposé aux entrepreneurs de ne plus placer ces hautes bordures ?

Deuxièmement, il y a les rails de sécurité. Ne pourrait-on pas aller plus loin et placer un matériel adapté

d'office lors de la pose de nouveaux rails, surtout aux endroits particulièrement dangereux ?

En outre, l'entretien du réseau joue un rôle prépondérant en la matière. À titre exemplatif, il faudrait bannir les peintures thermoplastées habituellement utilisées, ces dernières présentant un risque de glissade important.

Monsieur le Ministre, je sais que vous êtes sensible à la sécurité des usagers de la route dont les motocyclistes. Dès lors, ne pensez-vous pas que les quelques éléments que je viens d'exposer assureraient une sécurité accrue des motocyclistes ?

Je profite de l'occasion pour vous remercier car, il y a quelques semaines, je vous interrogeais sur certains travaux à réaliser en raison de dangers potentiels. Ces travaux ont été réalisés récemment, ce qui est un superbe exemple de l'efficacité du MET.

M. le Président. – C'est un motard qui vous pose la question, Monsieur le Ministre.

La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Député, je vous remercie pour vos propos, mais je reconnais que, parfois, j'éprouve des difficultés de mise en œuvre.

Pour répondre à votre question, Monsieur le Député, en fait, il y a tout d'abord la conception de la voirie et de ses abords qui doit être adéquate.

En ce qui concerne les rails de sécurité, j'ai rencontré les représentants de Fedemot et nous allons tenter de réaliser des rails plus sécurisants pour les motards car c'est un grand problème.

Quant au «glissage» des marquages, il est vrai qu'il convient de travailler sur cet aspect des choses, étant entendu que la gêne se situe au niveau des grandes surfaces de peinture. Nous essayons d'intervenir, notamment au niveau des cahiers spéciaux des charges, pour faire en sorte de changer cela.

Pour tout vous dire, je vais essayer de réfléchir pour l'avenir à encore plus de sécurité pour les motards car c'est ma préoccupation depuis longtemps.

M. le Président. – La parole est à M. Grommes.

M. Grommes (cdH). – Monsieur le Ministre, je vous remercie car vous manifestez votre sensibilité en la matière. Je reviendrai de nouveau sur ce sujet et je vous encourage à poursuivre vos efforts.

M. le Président. – M. Fontaine m'informe qu'il transforme ses trois questions orales, sur «l'arrêt des travaux de rénovation de la chaussée de Mons dans la traversée de Marchienne-Monceau-sur-Sambre», «la propreté des routes et autoroutes de Wallonie» et «certaines pratiques particulières sur la R09 de Charleroi» en questions écrites.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LA ZONE 30»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la zone 30».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, ma question sera toute simple : comment rendre les zones 30 plus visibles car très souvent, le conducteur d'une voiture dépasse la vitesse autorisée, n'ayant pas remarqué qu'il est en zone 30, à cause des trop petits panneaux de signalisation ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Député, je ne comprends pas bien ce que vous voulez dire car l'abord des écoles en zone 30 a été étudié par mon administration au travers d'une circulaire interne à la Direction générale des Routes. Lors de cette étude, la question de la visibilité a été envisagée et mon administration m'indique qu'il est apparu qu'un panneau A23 «écoliers» avec son additionnel de distance surmonté du panneau F4a «zone 30» d'une hauteur totale de 164 centimètres devait suffire dans un contexte urbain où la vitesse est limitée à 50 kilomètres par heure.

Quoi qu'il en soit, je dois dire que différentes remarques allant dans le même sens que votre intervention ont été portées à ma connaissance. Aussi, j'ai sollicité un rapport complémentaire pour déterminer des moyens permettant de renforcer la visibilité de cette zone 30. D'après ce que je sais actuellement, on pourrait :

– mettre en place un logo «30» en marquage sur la chaussée ;

– délimiter l'établissement scolaire par des potelets ou barrières colorées ;

– implanter des mâts avec enseigne de type «crayon fluorescent».

Soyez sûr que je vais solliciter mon administration pour examiner, au cas par cas, les situations où un renfort de signalisation est nécessaire, notamment par rappel de marquage au sol.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je confirme que dans les endroits où l'école est signalée par un crayon fluorescent, les problèmes sont moindres.

Malheureusement, il y a encore pas mal de zones 30 posant problème. Dernièrement, j'ai fait le tour de l'arrondissement de Verviers et j'ai découvert au moins une petite centaine de zones 30 où il fallait être très attentif pour remarquer que l'on entrait bien en zone 30. Parfois, le panneau indiquant la zone 30 est mélangé à d'autres panneaux d'information ou publicitaires au bord de la route et on risque de ne pas le voir.

Je vous suis totalement reconnaissant par rapport à la réponse que vous donnez et à votre proposition d'inscrire en grand sur le sol le chiffre 30 de manière à diminuer le risque de louper l'entrée en zone 30.

M. le Président. – Chers Collègues, Monsieur le Ministre, ceci clôture nos travaux. La séance est levée.

– *La séance est levée à 18 heures 20 minutes.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

Feder	Fonds européens de développement régional
Horeca	Hôtel, Restaurant, Café
IPP	Impôt des personnes physiques
OPVN	Office de promotion des voies navigables
PME	Petites et moyennes Entreprises
Ravel	Réseau autonome des voies lentes
Resa	Relance économique et simplification administrative
RGG	Réseau à grand gabarit
SAED	Site d'activité économique désaffecté
Sofico	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TPE	Très petite entreprise
UWE	Union wallonne des entreprises